

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



**Arrêté portant interdiction de stationner sur le parking de départ du sentier des
crevasses
Col du Lautaret**

Le Maire de Villar d'Arène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213.2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique,

Vu le code Pénal article R 610-5 ;

Vu le Code de la Route articles R110-1 et suivant ;

Vu la demande de Monsieur Franck GONSOLIN responsable de l'antenne technique du département des Hautes-Alpes à Briançon ;

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur le parking de départ du sentier des Crevasses au Col du Lautaret en raison des travaux de revêtements prévus le 24 juin 2026 ;

ARRÊTE :

Art. 1 : Le stationnement sur le parking de départ du sentier des Crevasses au Col du Lautaret est interdit du lundi 22 juin 2026 à partir de 7 h 00 au mercredi 24 juin à 22 h 00.

Art. 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté est considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Art. 3 : Les services du département installent la signalisation réglementaire et sont responsables des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité.

Art. 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Art. 5 : Le présent arrêté est affiché en mairie, et publié sur les supports de communication municipaux.

Art. 6 : Monsieur Franck Gonsolin, Madame l'adjudant-chef de la Brigade de Gendarmerie de La Grave, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Villar d'Arène,

Le 16 juin 2026

La Maire,

Beatrice ALBERT



